



Obligations ou pas de faire visiter son appartement

Par **agautier1609**, le **11/05/2012** à **23:08**

Bonjour, j'aimerais savoir s'il est obligatoire de mettre son appartement a disponibilité pour des visites car le préavis déposé s'arrête dans 1 mois et la c'est pire qu'en standard téléphonique l'agence donne mon téléphone à tous le monde et ils m'appellent à toute heure.

Merci pour votre prochaine réponse

Par **janus2fr**, le **12/05/2012** à **08:35**

Bonjour,

Tout d'abord, il faut vérifier si une clause de visite existe bien au bail et si elle est légale (les visites ne pouvant pas dépasser 2 heures par jour ouvrable).

Ensuite, l'agence n'a absolument pas le droit de communiquer votre téléphone. Votre devoir, si la clause de visite est bien légale, est simplement de laisser visiter le logement, pas d'organiser les visites. C'est au bailleur ou à son mandataire de prendre les rendez-vous et d'accompagner les visiteurs.